

La commune paiera toute seule

Le syndic de Bassins, Didier Lohri, avait émis le souhait que le financement de la piscine projetée dans son village des hauts de La Côte (24 heures du 5 septembre 2001) implique «un soutien régional». Il ne faisait toutefois pas référence au groupement scolaire des huit communes de cette région liées par une convention: Begnins, Vich, Coinsins, Duillier, Burtigny, Marchissy, Le Vaud et, bien sûr, Bassins. Réunis la semaine dernière pour parler des enjeux du futur, les délégués du groupement (Conseil exécutif et, pour l'occasion, syndics) ont donc défini leur position: il n'est pas question de payer un équipement non planifié, ni même désiré.

La convention est d'ailleurs claire au sujet des infrastructures sportives: ce qui est prévu, c'est un système de location *pro rata temporis*, mais pas les frais d'entretien, chauffage, ou déficits éventuels, encore moins le financement. Une location de la piscine de Bassins fait cependant déjà l'objet d'un accord. Une des raisons des réticences du groupement scolaire réside, par ailleurs, dans le fait que le bassin est géographiquement très éloigné pour certains élèves. La commune de Bassins devra donc trouver le financement toute seule.

Philippe Schneider